

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 054-2017
 Type d'intervention: Interpellation
 Motion ayant valeur de directive: ☐
 N° d'affaire: 2017.RRGR.170

 Déposée le: 20.03.2017

 Motion de groupe: Non
 Motion de commission: Non
 Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)
 Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)
 Cosignataires: 0

 Urgence demandée: Oui
 Urgence accordée: Oui 23.03.2017

 N° d'ACE: du
 Direction: Direction de l'instruction publique
 Classification: –



Le canton de Berne collabore-t-il avec les hautes écoles d'autres cantons?

Les aménagements de la Haute école spécialisée bernoise et des lycées techniques à Bienne, Berne et Berthoud tels que prévus actuellement devraient coûter environ un milliard de francs. 364 millions de francs seront consacrés au campus de Weyermannshaus à Berne¹ et 258 millions de francs au Campus Biel/Bienne². A ces frais s'ajoutent les frais de construction et de transformation du TecLab et du Lycée technique de Berthoud : dans l'analyse des sites de Berne et de Berthoud à l'intention du Grand Conseil faite en 2015, les investissements avaient été évalués à environ 800 millions de francs³.

On peut se demander si l'on ne planifie pas en surcapacité. La Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, qui attire également de nombreux étudiants bernois, cherche également à agrandir tous ses sites, et les hautes écoles spécialisées de Neuchâtel et Fribourg se développent elles aussi. Avant que d'autres crédits d'étude et de construction ne soient présentés au

1

http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.archiv.meldungNeu.html/portal/de/meldungen/mm/2017/03/20170309_1707_regierungsrat_genehmigtbaurechtsvertragfuercampusbern.html

2

https://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.meldungNeu.mm.html/portal/de/meldungen/mm/2017/03/20170316_0816_ausfuehrungskreditfuercampusbielbiemme

3

<https://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/12613e2b3bbc470181b14aaf186d9cd5-332/2/PDF/2015.RRGR.831-Beilage-F-124957.pdf>

Grand Conseil, il convient de s'assurer que les capacités planifiées sont vraiment toutes nécessaires. Les hautes écoles ne sont pas des entreprises privées en concurrence et visant le meilleur « chiffre d'affaires » possible, mais plutôt des prestataires de services publics qui devraient accorder leur offre entre eux afin de concilier qualité élevée et prix avantageux. On peut sinon s'imaginer que les hautes écoles courtiseront un jour les étudiants et les étudiantes avec des offres à prix réduit ou des offres « bien-être » pour qu'ils les rejoignent.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pour combien d'étudiants et d'étudiantes l'extension de la Haute école spécialisée bernoise est-elle prévue ?
2. Ce chiffre est-il coordonné avec les plans d'extension des hautes écoles spécialisées des autres cantons environnants et avec le futur nombre d'étudiants estimé ?
3. A quels niveaux la coordination entre les hautes écoles spécialisées se fait-elle ?
4. Le gouvernement est-il aussi d'avis que les hautes écoles spécialisées ne devraient pas être en concurrence mais devraient plutôt collaborer et planifier leur développement ensemble ? La direction de la Haute école bernoise partage-t-elle cet avis ?

Motivation de l'urgence : les travaux de planification des projets de construction et de transformation sont bien avancés. Alors que des mesures d'économie se profilent dans le canton de Berne, il est urgent d'harmoniser l'offre avec les autres cantons.